COMMUNE DE SAVIESE
Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 24 juin 2015

La zone artisanale et commerciale Redin Sud étant classée en zone à aménager, le Conseil communal a adjugé au bureau Arcalpin les prestations pour l'élaboration d'un PAD (plan d'aménagement détaillé).

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la Morge à Glarey, le Conseil communal a adjugé les travaux de génie-civil à l'entreprise Atra SA. Ces travaux sont supportés à parts égales par Conthey et Savièse, ils sont par ailleurs subventionnés à 65 % par l'Etat du Valais.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la déchetterie du Pécolet, le Conseil communal a adjugé les travaux d'aménagement, places et accès à l'entreprise Evéquoz SA.

Les travaux de génie-civil et d'appareillage, pour la 2ème étape de la route de la Motone, ont été attribués, respectivement aux entreprises Roland Beney et Dubuis Fils SA.

Le Conseil communal a décidé de scinder le projet de la zone de détente et de sports de Oure, en soumettant d'abord une demande d'autorisation de construire pour le terrain synthétique et le bâtiment attenant. Les aménagements autres (parking, terrain pour le football des enfants et zone de détente) feront l'objet d'une seconde demande d'autorisation de construire.

Le Conseil communal a décidé d'étancher une grande partie de la rive droite du bassin d'accumulation des Grandes Gouilles (environ 6'000 m2) pour éviter la perte d'une partie de l'eau accumulée. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Evéquoz SA.

Le Conseil communal a confirmé la reprise de l'entretien annuel du tronçon de la route qui descend en direction de la « Brae », à Dilogne, qui part du croisement de la route du Sanetsch jusqu'à la place de rebroussement, sur la parcelle no 22298.

Compte tenu des récents incidents survenus après la finale de la coupe suisse, le Conseil communal n'a pas accepté d'accueillir à Savièse le FC Bâle dans le cadre de la Valais Cup.

Le Conseil communal a délivré le droit de cité de Savièse :
- M. Samuel José Ferreira Duarte Goncalves, né le 31.3.1992, domicilié à Chandolin
- M. et Mme Laurent et Sophie Gemis et leurs enfants, Maxine et Mathelin, domiciliés à Chandolin
- M. Olivier Giet et sa fille, Pauline, domiciliés respectivement à Drône et à Granois
- Mme Sabine Loiseau, née le 20.11.1964, domiciliée aux Mouresses

Dans le cadre du dossier des eaux de Glarey, le Conseil d'Etat a décidé d'investiguer sur ce dossier, en réexaminant toutes les pièces depuis 1999.